

## Prix de la Fondation MUTAC – 6<sup>ème</sup> édition

### L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES EN FRANCE

#### CAHIER DES CHARGES

La Fondation MUTAC, créée en 2013, s'inspire de l'objet du membre fondateur : la solidarité envers les familles endeuillées.

Dès son origine, la mutuelle fondatrice MUTAC a invoqué le lien intergénérationnel pour déterminer l'action de sa Fondation contre l'isolement des personnes âgées et ses conséquences sur leur santé. Au cours de ses premières années, la Fondation MUTAC a exploré la notion d'isolement et son expression concrète dans la vie. Pour se faire, elle a apporté son soutien à la réalisation d'études médico-sociales et au maintien puis au développement d'initiatives locales.

Elle a donc récompensé des **initiatives innovantes, concrètes et de qualité d'associations, d'organismes solidaires de l'économie sociale, de sociétés coopératives à l'échelle d'un département.**

À ce titre, elle a lancé, depuis 2015 (excepté en 2017), les Prix de la Fondation MUTAC. Des associations ont reçu une dotation de 5 000 euros chacune pour leur action menée localement sur un public isolé, géographiquement mais également socialement.

En 2020, le contexte pandémique a renforcé la place de la Fondation MUTAC auprès des acteurs du quotidien qui luttent contre l'isolement des personnes âgées, positionnement qui perdure en 2021.

**C'est pourquoi, cette année encore, la Fondation MUTAC a souhaité maintenir plus que jamais son engagement solidaire auprès des structures luttant contre l'isolement des personnes âgées avec les Prix de la Fondation MUTAC. À l'instar de 2020, un Prix sera remis par thématique, les candidats doivent se positionner sur une seule thématique.**

#### OBJECTIFS

Promouvoir et valoriser les initiatives innovantes locales des organismes qui luttent contre l'isolement des personnes âgées par l'intermédiaire d'actions déjà mises en œuvre.

## THÉMATIQUES

La Fondation MUTAC souhaite que les actions innovantes s'articulent autour des quatre thématiques définies ci-dessous :

- Lutter contre l'isolement en période de confinement** par la mise en place d'actions innovantes à destination des personnes âgées ;
- Aider au partage** en favorisant les espaces de regroupement pour les personnes âgées (convivialité, loisir, etc.) ;
- Aider à la communication via les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou via la maîtrise de nouvelles technologies** pour favoriser la découverte de nouvelles technologies ou nouveaux services.
- Accompagner les changements de vie/la transition des ruptures de vie.** Ce thème entend valoriser toutes les actions facilitant le passage d'une situation à une autre (départ à la retraite, accompagnement à perte d'autonomie...).

**NB : un projet ne peut répondre qu'à une seule thématique.**

## BÉNÉFICIAIRES DES PRIX DE LA FONDATION MUTAC

Cet appel à candidatures s'adresse à des associations locales, des organismes solidaires de l'économie sociale, des sociétés coopératives, d'une durée de vie d'au moins trois ans et à l'origine d'une initiative reproductible ailleurs.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les critères de sélection des candidatures :

- Le caractère innovant de l'action réalisée ;
- Les résultats et impacts de cette action sur l'isolement des personnes âgées (critère non applicable à la thématique n°1) ;
- Le potentiel de reproductibilité et de généralisation ;
- Le projet associatif de la structure ;
- La valorisation de l'action réalisée (communication, publication).

## CALENDRIER PROVISOIRE

<b>Étape 1</b>	Diffusion du cahier des charges	<b>8 avril 2021</b>
<b>Étape 2</b>	Réception des dossiers de candidature	<b>31 août 2021</b>
<b>Étape 3</b>	Instruction des candidatures	<b>Du 1<sup>er</sup> août au 17 septembre 2021</b>
<b>Étape 4</b>	Examen des dossiers de candidature par un jury ad hoc	<b>Du 20 septembre au 22 octobre 2021</b>
<b>Étape 5</b>	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation MUTAC	<b>9 novembre 2021</b>

## MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Un dossier de candidature est à renvoyer dûment rempli, **par mail exclusivement**, à l'adresse suivante : [contact@fondationMUTAC.org](mailto:contact@fondationMUTAC.org) avant le 31 août 2021 à minuit, accompagné des pièces annexes suivantes (en format PDF) :

- Les statuts ;
- La photocopie de la parution au Journal Officiel ;
- Les noms et prénoms des membres du conseil d'administration de la structure ;
- Les comptes d'exploitation et les bilans des deux dernières années ;
- Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales pour les associations.

Tout dossier incomplet ne sera pas expertisé.

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles** sur le site internet de la Fondation MUTAC : <http://www.fondationMUTAC.org/>

**DATE LIMITE D'ENVOI : 31 août 2021 à minuit**

**PAR MAIL à [contact@fondationMUTAC.org](mailto:contact@fondationMUTAC.org)**

**Contact** au 01 40 43 23 92 ou par e-mail : [riis@fondationdelavenir.org](mailto:riis@fondationdelavenir.org)

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet  
d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.*